

guerre. Je répète que c'est là mon intime conviction. Le 23 juillet dernier l'Autriche-Hongrie adressait à la Serbie la sommation la plus arrogante qui ait jamais été faite à un Etat libre. Ce n'était pas un ultimatum, comme on a cherché à l'expliquer plus tard. C'était ce qu'on a appelé une "démarche" fixant un délai au cabinet de Belgrade qui expirait à six heures et demie du soir, le 25.

J'ai sous la main un résumé de la sommation de l'Autriche et de la réponse de la Serbie et il suffit de parcourir ces deux documents pour se convaincre que sir Edward Grey dit vrai lorsqu'il déclare :

Je considère que la réponse de la Serbie implique la plus profonde humiliation qu'aucun Etat ait jamais eu à subir.

Toutes les demandes, mêmes les plus exorbitantes, étaient accordées, sauf une, et encore cette dernière n'était-elle repoussée que conditionnellement. Si elle eût été admise, l'Autriche-Hongrie aurait eu la haute main sur les institutions judiciaires de la Serbie, relativement à toute enquête concernant le regrettable assassinat du malheureux archiduc. Si sa réponse n'était pas jugée satisfaisante, la Serbie proposait un arbitrage, ou offrait de le soumettre au tribunal de la Haye.

L'Autriche-Hongrie répondit à cette humble soumission en disant que la réponse à son ultimatum ne méritait pas d'être prise en considération et elle envoya presque immédiatement une déclaration de guerre.

Comme nous le savons, le gouvernement anglais et plus particulièrement le ministre des affaires étrangères, sur qui reposait cette lourde responsabilité, fit toutes les démarches possibles pour éviter un conflit armé. Le 26 et le 27 juillet, il fit appel à toutes les grandes puissances européennes et leur demanda d'offrir leur médiation; toutes acceptèrent de le faire, sauf l'Allemagne. Le gouvernement allemand accepta la médiation en principe, mais par la suite, il refusa d'agir et se contenta de réponses évasives.

Finalement, toutes les tentatives de médiation échouèrent. Toutes les démarches furent sans résultat et la question qui se posa fut de savoir quelle serait l'attitude de l'Angleterre dans cette guerre. Par tous les moyens, diplomatiques et autres, la Grande-Bretagne s'efforça d'obtenir que la guerre se fit dans des conditions qui lui permettent de ne pas intervenir. La première de ces conditions était d'obtenir que la neutralité et l'indépendance de la Belgique seraient respectées par les grandes puissances et, plus particulièrement par l'Allemagne et la

France, qui, de concert avec la Grande-Bretagne, avaient garanti cette neutralité, en 1831 d'abord, puis en 1839 et encore par la France et l'Allemagne, pendant la guerre franco-prussienne de 1870.

Il n'est pas nécessaire de donner lecture des articles du traité; il suffit de dire qu'il garantissait, à perpétuité, la neutralité et l'indépendance de la Belgique. Cette garantie était donnée par la France; elle était donnée par l'Angleterre; elle était donnée par l'Allemagne; elle était donnée par toutes les grandes puissances européennes.

L'Angleterre avait un tel intérêt à assurer cette neutralité de la Belgique pendant la guerre franco-prussienne qu'à cette époque elle conclut deux traités, l'un avec la Confédération de l'Allemagne du Nord et l'autre, avec la France. Par son traité avec la Confédération de l'Allemagne du Nord, l'Angleterre s'engageait à joindre ses armées à celles de la Confédération de l'Allemagne du Nord si la France violait la neutralité de la Belgique, et de même, par son traité avec la France, elle s'engageait à prendre fait et cause pour ce dernier pays, si la neutralité belge n'était pas respectée par la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Après la lecture de ces documents, il ne me paraît pas possible d'arriver à une autre conclusion que celle-ci: depuis nombre d'années, déjà, l'Allemagne avait conçu le projet bien arrêté de violer l'indépendance et la neutralité de la Belgique, dans le cas d'une guerre entre l'Allemagne et la France. Les plans de campagne sont préparés longtemps d'avance et celui que l'Allemagne a mis à exécution dans la présente guerre comportait l'envahissement de la Belgique. Permettez-moi de citer sir Edward Grey sur ce point:

Au cours de la semaine dernière, on a cherché à savoir si nous serions satisfaits si nous obtenions la garantie qu'après la guerre l'indépendance et l'intégrité de la Belgique seraient rétablies. Notre réponse fut que nous ne pouvions pas faire trafic de nos intérêts dans la neutralité de la Belgique ni de nos obligations envers ce pays.

Parlant des intérêts que les petits Etats européens peuvent avoir dans le présent conflit, sir Edward Grey fait une déclaration que cette Chambre ne peut qu'approuver. Il prétend que si un petit Etat permet une fois que son territoire soit envahi par les forces armées d'une autre nation, la neutralité et l'indépendance de ce petit pays sont fatalement destinées à disparaître. Parlant de la Hollande et de la Belgique, voici comment il s'exprime:

Les petits Etats, dans cette partie de l'Europe, ne demandent qu'une chose. Leur unique désir